

JUSTE UN PLONGEON

**COURANTS, PÉNICHES, ROCHERS, PIEUX MÉTALLIQUES :
PLONGER OU SE Baigner DANS DES ENDROITS NON AUTORISÉS,
C'EST METTRE SA VIE EN DANGER**

Avec le retour des chaleurs estivales, les rivières et canaux vont être cet été encore très prisés par les jeunes en quête de jeux d'eau. Agés de 12 à 25 ans, ces jeunes ignorent la plupart du temps les risques qu'ils prennent à se baigner en zones navigables non autorisées.

Baignade hors lieux autorisés

Des chiffres mortels



44%
des victimes

de noyades accidentelles sont des enfants ou adolescents de moins de 18 ans.

51%
des noyades mortelles

ont lieu dans les cours d'eau et plans d'eau chez les moins de 18 ans.

Les moins de
18 ans

sont les premières victimes de mortalité accidentelle par noyade en France.

Source Santé Publique France – Enquête NOYADES 2024

6 risques majeurs au bord de l'eau

La baignade dans les rivières, canaux et fleuves comporte des risques souvent **invisibles depuis la surface**, pouvant conduire à des accidents graves voire mortels :



Saut depuis un pont ou une berge

Faible profondeur, objets et ouvrages invisibles sous la surface (rochers, pieux)



Courants forts sous la surface

Être déporté par les courants, s'évanouir en se heurtant à des ouvrages



Berges non aménagées pour la baignade

Difficulté à remonter, épuisement



Courant ou aspiration soudaine à proximité d'une écluse ou d'un barrage

Noyade par aspiration vers le fond de l'écluse



Passage de bateaux

Blessures diverses liées au choc, notamment aux hélices



Faible visibilité dans l'eau

Blessure sur un obstacle ou une installation immergée

#COULEPASTONÉTÉ

RDV en mairie et sur VNF.FR
pour découvrir les lieux de baignades autorisés